

# **Samedi 9 janvier : un nouveau rendez-vous pour l'abandon des expulsions et du projet d'aéroport à Notre Dame des Landes**

« Tous mobilisés le samedi 09 janvier 2016 à Nantes et partout en France pour l'abandon des procédures d'expulsions sur la Zad de Notre Dame des Landes. Nous, paysans de Copain du 44 et de toute la France, notre colère est montée d'un cran début décembre :

le gouvernement osait demander l'expulsion immédiate des opposants historiques vivant sur la zad, onze familles et quatre fermes.

Il n'y aura pas d'aéroport à Notre Dame des Landes parce que nous nous y opposerons par tous les moyens.

**Pour cette raison, nous ne laisserons pas disparaître les fermes de la zad et les familles de paysans que nous défendons et soutenons depuis 1973.**

S'ils sont encore là aujourd'hui, c'est bien sûr par leurs convictions, et leurs engagements personnels, mais c'est aussi parce que nous nous sommes tous mobilisés, en particulier au moment de l'opération César. Si les paysannes et paysans des quatre fermes les plus menacées aujourd'hui ont choisi de rester avec leur familles et leurs troupeaux dans ce contexte éprouvant, c'est aussi parce que 400 paysans en tracteurs sont venus à NDDL, puis 500 à Nantes, et que Copain a tout fait pour les soutenir.

Aujourd'hui, leur résistance envers et contre tout, est devenue pour nous le symbole de notre engagement à tous pour une autre façon de concevoir l'aménagement du territoire, la protection des terres agricoles et nourricières et la mise en place d'autres pratiques respectueuses de l'environnement.

## **Nous sommes tous responsables de la situation où ils se trouvent aujourd'hui.**

Nous sommes venus les défendre parce que l'Utilité Publique du projet, décrétée en 2008, a été largement mise en doute par de nombreux apports scientifiques.

Les projets d'utilité publique, nous, paysans, on connaît. Nombre d'entre nous ont cédé des surfaces agricoles pour sécuriser des routes, construire des collèges ou des hôpitaux.

Mais là, nous sommes venus plusieurs fois à plus de 500 en tracteur à NDDL ou à Nantes pour demander, avec tous les autres opposants, que la DUP de 2008 soit remise à plat, et que l'optimisation de l'aéroport actuel face l'objet d'une réelle étude objective.

Les porteurs du projet savent leur cause perdue sur le fond du dossier, alors on ne parle plus que de zone de non droit à coup de grandes déclarations et de pétitions de riverains.

La meilleure façon de redonner de la sérénité au riverains est d'abandonner immédiatement ce grand projet inutile.

Le gouvernement sait aujourd'hui qu'il sera impossible de vider la ZAD par la force, alors malgré les engagements du président Hollande, il décide de frapper les occupants historiques, avant même l'aboutissement de tous les recours. Ou est l'urgence alors que AGO redistribue les terres agricoles pour les cultures de la saison à venir.

Pour toute réponse, fin décembre AGO, pour le compte de l'état, réactive la procédure abandonnée le 10.

La colère monte encore.

Nous ne pouvons tolérer que pour des intérêts personnels économiques, politiques ou électoraux, bien loin de l'utilité publique, on joue avec l'avenir de milliers d'hectares de terres nourricières et de dizaines de familles qui la font vivre.

Parce que expulser les habitants et les paysans historiques de la ZAD, c'est nous expulser à terme de nos fermes et piétiner les valeurs que nous défendons au long cours, nous appelons tous les paysans à venir nous rejoindre le samedi 9 janvier sur le périphérique de Nantes avec leur tracteur, signe indéniable de la mobilisation paysanne, pour protéger les terres, les habitants et les paysans de Notre Dame des Landes.

**Mr Hollande, stopper cette procédure c'est éviter le pire que pourrait provoquer l'éclatement de la colère.**

Nous appelons partout en France les paysans à se rassembler en même temps devant les lieux de pouvoir.

Dès aujourd'hui, nous demandons solennellement à Mr Hollande d'honorer ses engagements et de faire stopper immédiatement toute procédure d'expulsion jusqu'à aboutissement de la totalité des recours ».